



Communiqué de presse

Direction d'école : le ministre franchit la ligne rouge !

Vendredi 2 juillet, dans les dernières minutes du dernier groupe de travail de l'agenda social sur la direction d'école, les représentant·es de l'administration ont annoncé que le ministre avait la ferme intention de mettre en œuvre un projet de « statut d'emploi fonctionnel » pour les directrices et directeurs totalement déchargé·es de classe prenant la forme, à l'horizon 2022, d'un détachement et d'une grille salariale spécifique.

Avancées dans la proposition de loi Rilhac et durant les ateliers du Grenelle de l'éducation, les mesures qui entendent « donner aux directrices et directeurs d'école un véritable statut leur conférant une autorité décisionnelle et fonctionnelle » ne répondent pas aux besoins des écoles et entraîneraient un bouleversement de leur fonctionnement.

Conférer un « statut d'emploi fonctionnel » aux 2 900 directrices et directeurs d'école totalement déchargé·es de classe, assorti d'une lettre de mission de l'IA-DASEN, c'est créer une profonde césure au sein de l'École de la République. C'est grâce au travail collectif de tous les enseignant·es (directeur·trices, adjoint·es...) que l'école a tenu face à la pandémie, face aux consignes tardives voire incohérentes du ministre. C'est dans le cadre d'équipes pédagogiques mues par leur pouvoir d'agir que sont créées les conditions de la réussite de toutes et de tous.

Toutes les consultations des personnels des écoles ont montré leur rejet massif de modifier la structuration et le fonctionnement de l'école. Seul, contre l'avis de la majorité des personnels et de nos organisations syndicales, le ministre souhaite mettre un coup d'accélérateur en introduisant plus de verticalité, sans s'attaquer aux problématiques qui ne cessent de s'accumuler : notamment alléger le quotidien de toutes et tous pour répondre à la dégradation des conditions de travail.

Ce ministre n'en est pas à sa première tentative depuis son entrée au gouvernement. Sous la pression des mobilisations, il a dû retirer le fameux article 6 de la loi pour l'école de la confiance qui visait à créer des établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux. Pour les organisations syndicales SNUipp-FSU, SNUDI-FO, CGT Educ'Action et Sud Education, il franchirait ainsi une ligne rouge en maintenant ce projet, avançant de façon dogmatique au mépris de l'expression des directrices et directeurs, qu'il a pourtant

consulté·es à l'automne 2019, et au mépris de l'ensemble des professeur·es des écoles.

Les organisations SNUipp-FSU, SNUDI-FO, CGT Educ'Action et Sud Education jugent inacceptable ce qui mettrait à mal la place centrale du conseil des maîtresses et maîtres animés par les directrices et directeurs, lieu de débats et de démocratie au sein des écoles. Les personnels des écoles n'ont pas besoin de hiérarchie dans l'école, mais de renforcer le collectif pédagogique.

Elles engageront à la rentrée une mobilisation avec les personnels pour faire échec à ce projet et faire valoir les réelles revendications des personnels pour la direction d'école : une augmentation des décharges, l'allègement des tâches inutiles et chronophages et la mise en place d'une aide administrative pérenne et statutaire dans les écoles.

Paris, le 7 juillet 2021